

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction des ressources humaines

Arrêté du 10 mai 2021

modifiant l'arrêté du 2 février 2018 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du secrétariat général du ministère de la transition écologique et solidaire

NOR : TREK2114592A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de la transition écologique,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'arrêté du 2 février 2018 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du secrétariat général du ministère de la transition écologique et solidaire ;

Vu l'arrêté du 16 mai 2018 modifiant l'arrêté du 2 février 2018 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du secrétariat général du ministère de la transition écologique et solidaire ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 2 février 2018 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du secrétariat général du ministère de la transition écologique et solidaire ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2020 modifiant l'arrêté du 2 février 2018 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du secrétariat général du ministère de la transition écologique et solidaire ;

Vu l'examen par le comité technique spécial du secrétariat général dans sa séance du 6 avril 2021,

ARRÊTE

Article 1

Sont ajoutés à l'annexe de l'arrêté du 2 février 2018 susvisé les emplois désignés dans l'annexe du présent arrêté à date d'effet au 1^{er} février 2019.

Article 2

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la transition écologique.

Fait le 10 mai 2021

Pour la ministre et par délégation
Le Sous-directeur du pilotage, de la performance
et de la synthèse par intérim

SIGNÉ

N.NEIERTZ

Annexe de l'arrêté TREK2114592A du 10 mai 2021

Création d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire, au titre des 6ème et 7ème tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour, au sein du Secrétariat général, aux dates d'effet indiqués pour chacun des emplois

Catégorie	Nbre d'emploi	Nbre de points attribués	Désignation de l'emploi	Bureau	Direction/Sous-direction
A	1	23	Assistant de service social	CRHAC2- Bureau de l'action médico-sociale et de la prévention en administration centrale	DRH - Département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de gestion de proximité du Secrétariat général
A	1	23	Assistant de service social	CRHAC2- Bureau de l'action médico-sociale et de la prévention en administration centrale	DRH - Département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de gestion de proximité du Secrétariat général
A	1	23	Assistant de service social	CRHAC2- Bureau de l'action médico-sociale et de la prévention en administration centrale	DRH - Département de la coordination des ressources humaines de l'administration centrale et de gestion de proximité du Secrétariat général
A	1	25	Conseiller technique national de service social	SDP- PSPP1 - Bureau de la prévention, de la santé au travail, du service social et des travailleurs handicapés	DRH - Service du développement professionnel et des conditions de travail - Sous-direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions